



Paris le 23 juin 2006 - n°151/D130

Compte rendu de la 7ème réunion du Groupe de travail Cnis
« Niveaux de vie et inégalités sociales » le 15 mai 2006

PARTICIPANTS :

Ketty ATTAL-TOUBERT	INSEE
Jacques BOURNAY	INSEE
Michel CASTELLAN	INSEE
Pascale CAUDRON	INSEE
Pascal CHEVALIER	INSEE
Pierre CONCIALDI	RAI
Jean-Philippe DAMAIS	PROFESSEUR UNIVERSITE PARIS 13
Agnès de FLEURIEU	OBS NAL PAUVRETE EXCLUSION SOCIALE
Michel DOLLE	CERC
Denis DURAND	CGT BANQUE DE FRANCE
Jacky FAYOLLE	IRES
Marc FLEURBAEY	CERSES
Michael FORSTER	OCDE
Jacques FREYSSINET	CEE
Jean GADREY	PROFESSEUR D'ECONOMIE UNIVERSITE LILLE 1
Didier GELOT	OBS NAL PAUVRETE EXCLUSION SOCIALE
Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT	UNIOPSS
Maryse MARPSAT	INSEE
Georges MENAHEM	IRDES
Jean-Luc OUTIN	MATISSE
Hugues PICARD	INSEE
Julien POUGET	INSEE
Nicolas PROKOVAS	CGT ANPE
Benoît ROBIN	CGT FO
Nicole ROTH	DREES MIN SANTE SOLIDARITE
Bernard SUJOBERT	INSEE

Absents excusés

Gilles de LA GORCE	DGAS
--------------------	------

Les compte-rendu des séances du 13 mars et 3 avril sont approuvés¹.

¹ Sous réserve d'intégration des compléments et précisions apportés par M. Jean Paul Caille.

Après la présentation de la note des rapporteurs sur les inégalités face à l'emploi et ses relations avec les inégalités de niveau de vie, M. Pierre Concialdi présente une note provisoire de réaction du réseau d'alerte sur les inégalités (note jointe au compte-rendu).

Jean Gadrey intervient tout d'abord en soulignant que les différences de statut d'emploi repérées par le type de contrat conduisent à des disparités de stabilité et de garantie d'emploi qui ne sont pas de simples différences de gradation. Et ceci est ressenti comme une inégalité par les salariés. Même si certains secteurs ayant un fort turn-over font recours aux CDI, ceux-ci conduisent, en moyenne à une durée d'emploi longue -11 ans- et on sait bien qu'en conséquence cela induit des différences sur les conditions de vie, par exemple les possibilités d'accès au logement. Les contrats diffèrent donc du point de vue de la qualité de la stabilité de l'emploi, il est donc nécessaire d'en tenir compte dans la mise à disposition de l'information statistique. D'autres indicateurs d'inégalité portant sur la stabilité de l'emploi doivent également être disponibles, comme celui de la proportion des personnes qui perdent leur emploi dans le cours d'une année. En ce qui concerne les inégalités de salaires Jean Gadrey souligne la difficulté à utiliser les données des DADS pour mesurer les inégalités au niveau régional de manière chronologique.

Benoit Robin appuie les analyses de la note du RAI concernant les problèmes posés par les DADS et les inégalités de salaires. Concernant les inégalités devant l'emploi, il revient sur les approches formulées dans la note des rapporteurs concernant les emplois précaires et notamment les contrats aidés : en dynamique il ne faut pas considérer les contrats aidés uniquement comme des sorties du chômage.

Denis Durand souligne le problème du halo autour du chômage. Pour mieux aborder la question des inégalités devant l'emploi, il est nécessaire de fournir un éclairage plus précis sur la diversité des situations.

Julien Pouget apporte des éléments de réponse en ce qui concerne les statistiques sur les salaires. Le besoin est exprimé de connaître mieux les relations entre salaires perçus et emplois. En fait, il y a deux concepts qui peuvent être mesurés dans les DADS : celui de salaire par poste et celui de salaire perçu, fonction du taux de salaire de la durée du travail et de la durée d'emploi dans l'année. Ces deux approches sont complémentaires et doivent être menées de front pour rendre compte des inégalités sociales. Jusqu'à présent, cependant, les publications en France mais aussi sur le plan international privilégient l'approche du salaire par poste. En matière de salaire perçu, il faudrait aller plus loin qu'une simple mesure mais pouvoir analyser la manière dont est perçu ce revenu : le même niveau de salaire perçu dans une année doit être interprété de manière différente selon qu'il provient d'un emploi continu ou d'emplois successifs au cours de l'année. Il faut non seulement étudier le niveau du salaire perçu mais introduire aussi la notion de risque, bien évoquée dans la réunion précédente et donc la variabilité. Il faut, ceci étant, corriger certaines analyses de la note du RAI.

En ce qui concerne les Insee-résultats, ils ne se prêtent pas à une analyse en série longue. Les concepts utilisés et les traitements informatiques ont évolué. Les tableaux salariés publiés pour les années antérieures à 1992 correspondaient à des salaires nets par poste et non des salaires perçus. Pour travailler en séries longues, il faut se reporter à la publication dite « séries longues sur les salaires » qui a été interrompue depuis 2000 en attendant de la mettre en ligne sur le site internet. Cette série continue à être entretenue ; elle est à disposition, en attente d'une diffusion en ligne, de tous ceux qui en font la demande.

En matière de délais de publications de la collection « Synthèses », il faut rappeler que cette collection a été arrêtée. Elle a été remplacée par la collection références ; un ouvrage à parution annuelle ou bi-annuelle sur les salaires y figure, la première édition ayant été publiée en juin 2005, la suivante devrait l'être à l'automne de cette année.

Enfin, en ce qui concerne les filtres pour les plus hauts salaires, sujet évoqué lors de la précédente réunion, il confirme qu'il n'y a depuis les traitements relatifs à 1993 plus de filtres sur les hauts salaires. Il y a un ensemble de travaux et de redressements statistiques qui sont effectués comme dans tout traitement d'enquête ou de fichier administratif. Mais une fois ces données sources établies, il n'y a pas de filtre utilisé, ainsi contribuent aux données sur les salaires moyens des salaires supérieurs au million d'euros. Ceci explique une des ruptures de série entre 1992 et 1993 : il n'y a pas eu de dégradation, mais plutôt amélioration de l'information. Il y a une autre rupture en 2002 dans les publications Insee première : auparavant, pour la dernière année, les estimations étaient provisoires et reposaient en partie sur l'enquête emploi ; désormais les données proviennent uniquement des DADS dont le taux de couverture est dorénavant suffisant.

En ce qui concerne le salaire perçu, on peut se référer à l'article « [Les trajectoires professionnelles : une analyse par cohorte](#) » de Malik Koubi ou au numéro mentionné précédemment de « Références » sur les salaires avec une contribution de Malik Koubi « [La hiérarchie des salaires dans le secteur privé de 1976 à 2000 : permanences et évolutions](#) » et au dernier Insee première sur les salaires. Enfin les séries des comptes nationaux de salaire moyen par tête utilisent bien le concept de salaire perçu.

Il faudrait cependant s'interroger sur les difficultés méthodologiques associées à la notion de salaires perçus. D'une part, se pose la question des sorties du panel des DADS. Par exemple, le salaire perçu par un salarié qui passe une partie de l'année au chômage, son salaire perçu est effectivement mesuré et diffère du salaire annualisé ; s'il reste au chômage l'année suivante, il sort du champ des DADS ; le champ à retenir pour l'analyse est-il le champ actuel du « salaire perçu » ou celui des actifs dans lequel il faudrait intégrer le revenu des allocations chômage et aussi le revenu des non-salariés. Que faire également des revenus liés à l'activité comme la PPE ? Un séminaire recherche de l'Insee, le 15 juin, présentera les premiers résultats de ces travaux. Il faudrait enfin développer les indicateurs sur la variabilité des salaires perçus, ou des revenus d'activité (y compris les allocations chômage) ce que permettra les rapprochements de fichiers envisagés (cf. la réunion précédente). Par ailleurs, il faudra tenir compte des améliorations qu'apporteront les « DADS unifiées » en matière de précision sur la quotité de travail et sur la nature des contrats.

Pierre Concialdi rappelle que la distinction entre tableaux employeurs et tableaux salariés concernait le passage du salaire brut au salaire net. Si par la suite on est resté sur le seul salaire brut, ceci ne correspond plus à une mesure des inégalités sociales du point de vue des salariés. Il rappelle que la « valse des concepts » entraîne un brouillard pour les utilisateurs. Il s'interroge également sur l'évolution surprenante depuis 1993 du salaire moyen du dernier centile dès lors que n'existerait pas de filtre sur les hauts salaires. Enfin, il insiste sur la nécessité de disposer de publications régulières d'indicateurs statistiques, besoin que ne remplit pas la publication d'études telles que celles qui ont été citées, quelque utiles que soient ces analyses.

Julien Pouget précise que dans les Insee premières les deux concepts de brut et net sont présentés ; il pourrait être utile que ceci soit également le cas dans les Insee Résultats.

Michel Dollé revient sur la disponibilité de l'information sur les séries longues ; il serait bon que, en attendant la mise à disposition sur le site des séries longues elle-même, y figure l'indication qu'elles peuvent être fournies à la demande. Il est tout à fait anormal que des séries existantes, d'une utilité certaine, ne soient pas mises à disposition pendant de nombreuses années parce qu'on hésite sur le mode ou le support de diffusion et qu'il ne soit même pas signalé au public qu'on peut les obtenir et comment.

Georges Menahem rappelle la nécessité de publier des indicateurs, d'une part sur la dispersion des revenus disponibles en incluant aussi les revenus en nature et, d'autre part, sur les inégalités de « reste à vivre »."

Nicole Roth souligne que, si l'on s'intéresse aux inégalités face à l'emploi, il faut aussi disposer d'indicateurs sur la qualité de l'emploi. Par ailleurs, il faut faire attention au terme « revenus tirés de l'activité professionnelle », car en toute rigueur, outre les salaires perçus, il faudrait inclure ce qui relève par exemple de la PPE, qui concerne 9 millions de foyers fiscaux comportant au moins un bénéficiaire de ce crédit d'impôt. Techniquement toutefois, il vaut mieux rattacher ceci à l'analyse de la redistribution par l'impôt. Enfin, outre les salaires perçus qui figurent au bas de la feuille de paie, il existe des éléments connexes liés à l'activité professionnelle qui ne sont pas strictement des salaires, par exemple des avantages en nature, fournis par les comités d'entreprise ou, pour les hauts revenus, des éléments de rémunération qui ne sont pas des salaires, tels que les abondements des plans d'épargne retraite ou stocks-options. Il est possible que les évolutions aberrantes que soulignait Pierre Concialdi pour le dernier centile soit en partie le résultat de changements dans le mode de rémunération avec le développement de ces éléments hors salaires.

Marc Fleurbaey souligne que l'on n'est pas loin d'un consensus en ce qui concerne les contrats : il est important de disposer d'informations selon ce critère mais on ne peut s'en contenter, comme le souligne la note des rapporteurs, car on passerait à côté d'inégalités au sein de ces contrats. Des indicateurs comme la probabilité de perdre son emploi sont intéressants. Il faut souligner aussi une difficulté de s'appuyer sur des distinctions en fonction de la nature juridique des contrats pour des

comparaisons internationales ou dans le temps lorsque la législation change. Il faudrait peut-être privilégier des indicateurs neutres par rapport au système juridique.

Sur la distinction entre « subi » et « choisi », elle est assez à la mode et renvoie à l'approche en termes de « capacités » de A. Sen, l'idée de regarder ce à quoi les personnes ont accès plutôt que de ne regarder que les résultats. Mais il est difficile de mesurer les contraintes, ce à quoi les personnes ont réellement accès, et on peut se tromper sur la réalité du « choisi ». Cependant il est incontestable que l'on doit tenir compte de l'hétérogénéité entre ménages selon plusieurs dimensions : deux ménages ayant le même revenu, mais au travers de durée d'emploi différents, de degré d'engagement différents dans l'emploi, doivent pouvoir être distingués. Il faut conserver l'information sur le multidimensionnel avant de proposer des outils de synthèse ; une des clefs pour définir des équivalences, comme ceci a été évoqué dans le débat sur les loyers fictifs, peut être d'utiliser des prix en donnant par exemple un prix au loisir pour tenir compte des différences de temps de travail entre ménages. Cette méthode n'est pas très acceptable car elle n'a pas de lien très net avec les satisfactions des personnes. Une autre approche préférable et qui rejoint les propositions du RAI de tenir compte des satisfactions des personnes est de s'appuyer pour faire des équivalences sur les préférences révélées par les gens (quel revenu supplémentaire pour accepter de passer à temps plein, ou quelle perte de revenu acceptable pour cesser son activité) ; il y a plusieurs situations de références qui peuvent être choisies. Il vaut mieux employer la notion de préférence à celle de satisfaction : les personnes peuvent être « satisfaites » à bon compte : les déclarations de satisfactions peuvent être conditionnées par des phénomènes psychosociologiques ; cependant les préférences exprimées peuvent également s'adapter aux situations. Marc Fleurbaey indique qu'il s'efforcera de diffuser sur ce point une note plus synthétique que le document qu'il avait transmis au groupe au début de ses travaux.

Jacques Freyssinet propose d'utiliser un autre vocabulaire que celui de « subi » ou « choisi » dans la mesure où il conduit à supposer que certains n'ont que des préférences et d'autres des contraintes.

Didier Gélot intervient sur la question des contrats aidés estimant que les contrats aidés dans le non-marchand font entrer les personnes dans la sphère de la précarité. Il souhaite que la question de statuts soit maintenue comme un indicateur important des inégalités.

Marie-Thérèse Join-Lambert souligne qu'en matière de contrats aidés il existe de grandes différences quant au taux de retour à l'emploi. Par ailleurs, elle ne voit pas quels indicateurs autres que juridiques pourraient être utilisés si ce n'est celui des transitions de l'emploi vers le chômage utilisé par E. Maurin, par exemple. Dans l'utilisation des indicateurs fondés sur le critère juridique des contrats, il faut cependant tenir compte des constantes modifications qui sont apportées. Enfin, elle estime nécessaire de distinguer nettement, dans les indicateurs, ce qui a trait au salaire perçus, et ce qui concerne les prestations liées à une activité antérieure, comme les indemnités de chômage. D'autant que, concernant l'indemnisation de l'inactivité, il faudrait compte alors d'autres prestations comme le RMI, devenu en quelque sorte le « 3^e volet » de l'indemnisation du chômage. Que fera-t-on d'ailleurs si le revenu social d'activité préconisé dans certains rapports voit le jour ?

Jean-Luc Outin appuie ce que vient de dire Madame Join-Lambert sur le RMI. Dans la manière dont on pose les inégalités face à l'emploi, il faut se représenter le marché du travail non pas en termes de stocks mais en termes de flux. Sans nier la question des statuts, on doit la compléter par des approches en termes de trajectoire sur le marché du travail ou de carrières salariales. En se centrant trop sur les statuts, on risque d'avoir une approche statistique du marché du travail. Dans la question des inégalités de niveaux de vie il faut introduire les éléments complémentaires de rémunération, entre, par exemple certains salariés bénéficiaires d'une protection complémentaire maladie et les personnes bénéficiant de la CMU, il peut y avoir une catégorie de salariés n'ayant ni l'un ni l'autre.

Michael Forster souligne que nombre d'interventions tournent autour de la zone grise entre salaire et revenu disponible des ménages. Il y a nombre d'indicateurs existant sur les indicateurs d'inégalité de salaire et un nombre plus restreint d'indicateurs sur le revenu disponible, il manque des indicateurs permettant d'aider à l'analyse du passage de l'un à l'autre. Le cheminement est difficile tel que la distribution de l'emploi au sein des ménages (cf. les travaux d'Eurostat sur la pauvreté). Cela permet de faire le lien entre inégalités de salaires entre salariés et inégalités de revenu par unité de consommation au sein des ménages.

Pierre Concialdi rejoint le propos de Jean-Luc Outin sur la question des trajectoires. Il faut aussi tenir à la notion de salaire net perçu sans ouvrir aux différents compléments liés aux droits sociaux.

Georges Menhamen indique cependant que la distinction stricte entre salaires et autres revenus notamment indemnités de chômage se heurte à certaines limites, cf. les intermittents du spectacle, les dockers.

Nicole Roth revient sur la PPE qui semble plus proche du salaire perçu, même si elle est versée avec un peu de décalage, ce qui n'est pas le cas pour la retraite ou l'indemnisation du chômage qui correspondent plus à des transferts assurantiels liés aux droits sociaux. Toutefois, pour des raisons pratiques, il est probable qu'il faille s'en tenir à un concept de salaire perçu, une vision plus large étant de fait trop complexe et ne se justifiant que dans des analyses sur le « making work pay ».

Michel Dollé rappelle qu'en matière d'inégalités sur l'emploi ou les revenus le problème est souvent moins celui de l'existence d'information et la construction d'indicateurs que celui de leur mise à disposition du public. Par ailleurs, si la dimension des statuts est importante, d'autres dimensions doivent aussi être prises en compte et d'autres indicateurs publiés.

Le deuxième point sur lequel Michel Dollé revient concerne l'aspect salaires et extension ou pas autour des DADS. Il est important de fournir une information sur les liens existants entre les situations d'emploi et les différentes formes de revenu, en particulier les prestations. L'information sur la PPE, l'information sur la protection sociale complémentaire de santé sont des informations qui devraient être fournies de manière systématique ; elles ne sont pas très décrites actuellement. Par contre, les questions de salaires et indemnités de chômage n'ont pas été différenciées dans la note des rapporteurs pour des raisons d'information de nature locale. On sait en effet qu'il est difficile d'avoir au niveau local une information sur l'ensemble des revenus, en particulier dans sa relation avec l'emploi. Mais s'il existe une possibilité d'étudier le lien entre situation d'emploi et situation de chômage et revenus au niveau très localisé, cela mérite de travailler sur cet aspect. On ne peut donc qu'encourager le projet de rapprochement des fichiers Dads exhaustifs et les fichiers de prestations chômage. La note a sans doute été mal rédigée sur cet aspect : il s'agissait bien de souligner l'intérêt de ce rapprochement de fichier, et non un souhait de mélanger conceptuellement les deux aspects. Ce rapprochement doit en particulier permettre de comprendre quelles sont les personnes qui ont un revenu salarial relativement court, et une mauvaise couverture d'assurance chômage. Mais le problème du groupe est sans doute de définir de bons indicateurs qui vont compléter l'information disponible sur les statuts. Au passage, il faut souligner que dans l'information sur les statuts, il existe des aberrations : par exemple, en matière de CDD, aucune information n'est donnée entre CDD d'usage et autre type de CDD, alors que le CDD d'usage donne droit à une prime de précarité de 10 %. On ne sait pas par exemple dans l'enquête revenus fiscaux si la personne est en CCD d'usage ou pas. On ne sait donc pas quelle est leur part parmi l'ensemble des CDD.

Puis Ketty Attal-Toubert apporte quelques précisions sur les données de l'enquête emploi. En termes de publication, en plus des données détaillées sur le web et de l'Insee Première annuel qui retrace les résultats de l'année précédente, il faut souligner la sortie d'autres Insee Premières sur les thèmes du sous-emploi, sur l'alternance entre CDI et CDD. On trouve également une quarantaine de tableaux mis à jour régulièrement dans la rubrique Faits et chiffres sur le site de l'Insee. Un Insee Résultats a également été publié sur les données de l'année 2002. Pour les données 2003 et 2004, l'Insee résultats est en cours de finalisation. Par ailleurs, par rapport aux thèmes abordés dans le cadre du groupe, les variables intéressantes sont l'activité, le chômage, le sous-emploi, l'inactivité au sens du BIT, les contrats y compris les CNE, les contrats aidés, des éléments sur la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, en particulier sur les modes de garde, des informations sur les allocations individuelles, et bien sur les salaires. Il ne faut pas oublier non plus les enquêtes complémentaires. En particulier, l'enquête complémentaire en 2004 portait sur la perception qu'ont les salariés de leur contrat, avec au départ un échantillon de personnes en contrat court, finalement élargi aux personnes en CDI. A noter également une enquête sur les conditions de travail qui a lieu tous les 7 ans. Et enfin un module ad hoc européen sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Jacques Freyssinet revient ensuite sur le débat portant sur la question des statuts. Les différents statuts au sens juridique du terme ont un effet profond de génération d'inégalités dans la société, et personne n'en disconvient. La question porte sur le repérage statistique : il faut des instruments qui ne soient pas dépendants de la catégorie juridique, notamment si on veut faire des séries longues ou des comparaisons internationales. Il faut également que les indicateurs permettent d'identifier l'impact de

l'appartenance à tel ou tel statut juridique sur des risques de chômage, l'accès à l'indemnisation, et toutes sortes d'autres variables. Notre objectif de production statistique nous renvoie vers ce genre de questions, et non pas sur un comptage des stocks par statut. Ce comptage existe de toute façon, et il y en aura toujours besoin. Mais il ne produit pas en tant que tel de l'information sur les inégalités. Il faut montrer pour cela qu'à partir de ces catégories il existe bien des risques de perte d'emploi, des niveaux de rémunération différenciés, etc. Il faut considérer que ces statuts sont un facteur possible de création d'inégalités. Mais il faut des indicateurs de mesure de ces inégalités. Puis le président propose de passer au second point de l'ordre du jour, les désagrégations pertinentes.

Après une présentation rapide de la note des rapporteurs, Jacques Freyssinet propose d'enregistrer les premières réactions, quitte à reprendre la discussion lors de la séance suivante. Il souligne que le groupe doit se positionner sur deux aspects, sur ce thème comme sur l'ensemble des travaux du groupe : la constitution d'un système d'information aussi complet que possible, à condition d'être cohérent et pertinent. En particulier il n'y a pas de contrainte de dimension sur cet aspect. Il s'agit donc plutôt de repérer les « trous » qui pourraient exister. L'autre objectif consiste à se poser la question de savoir si le groupe doit proposer une sélection d'indicateurs de base, voire d'arriver à un indicateur de synthèse. Cet aspect des choses est à discuter lors d'une prochaine séance. Il est donc proposé ici d'en faire abstraction et d'y revenir plus tard. La seule préoccupation doit donc être ici d'éviter une prolifération incontrôlable d'indicateurs de base, sachant que l'on peut croiser les critères de désagrégation dans tous les sens. Ce qui reviendrait à tuer quelque part l'information par son aspect non maîtrisable. Mais il ne s'agit pas ici d'une phase d'exclusion : tous les types de désagrégation doivent pouvoir être pris en compte, en sachant simplement qu'on ne pourra pas les croiser dans tous les sens.

Maryse Marpsat souhaite alors intervenir pour défendre les CS. Elle souligne que l'un des intérêts de la CS est justement de pouvoir rendre compte des aspects multidimensionnels des inégalités. Elles n'ont pas pour vocation de rendre compte exclusivement des inégalités de revenus, mais pouvoir prendre en compte des disparités par rapport à d'autres indicateurs comme le retard scolaire. La CS permet également d'intervenir quand les sources de données ne comportent pas d'autres variables très corrélées avec elles, comme le revenu ou le diplôme que l'on n'a pas forcément partout. Par ailleurs, concernant le tableau sur les inégalités de revenus au sein des CS, l'intérêt serait de ne pas avoir trop d'inégalités au sein d'une même catégorie, mais qu'il y en ait relativement de l'une à l'autre. Mais évidemment il y a des catégories proches comme les employés ou les ouvriers. Les études montrent que, au moins pour une partie de ces catégories, elles ont un milieu social proche avec des mariages, des passages d'une profession à l'autre, un certain flou dans le codage. De ce fait, il est normal de retrouver qu'elles soient relativement proches. Ainsi, même si la CS n'a pas forcément toutes les qualités, elle doit rester un critère de désagrégation majeur.

Nicole Roth intervient quant à elle sur la désagrégation associée au terme « nationalité ». Il lui semble que plus que la nationalité, c'est l'origine des personnes, notamment leur origine immigrée ou non, qui est un facteur d'inégalités. On peut en effet devenir français par acquisition, alors qu'une fois que l'on est immigré on l'est à vie. C'est donc plutôt en terme de lien à l'immigration, soit pour les personnes, soit pour également les secondes générations, c'est à dire les descendants d'immigrés, qu'il faut analyser les phénomènes. Le groupe de travail pourrait ainsi se prononcer sur une systématisation de ce type d'approche dans les enquêtes sur les ménages ou les personnes. Avec toutes les réserves d'anonymisation, cela permettrait d'étudier ce type de phénomène qui se pose de manière récurrente, et sur lesquels on se trouve parfois un peu démunis, ne disposant pas de l'information sur le fait d'être immigré, ou descendant d'immigré.

Marc Fleurbaey réagit sur la question de l'attribution de la CS à un ménage. Il ne comprend pas pourquoi on utilise encore le conjoint masculin comme personne de référence. Il proposerait plutôt de retenir le conjoint de CS la plus élevée, ce qui a en général un effet d'ascenseur sur les autres. Par rapport à la liste des indicateurs proposée en annexe de la note préparatoire à la réunion, quelques rajouts sont proposés : il y a une disparité très intéressante entre les questions concernant le logement, et les questions concernant l'emploi. Il y a des informations très intéressantes sur le logement, son caractère sombre, trop petit, etc, ce serait bien d'avoir les mêmes informations concernant les conditions de travail. En particulier, regarder ce type d'information par sexe ou par catégorie, le type d'emploi, la pénibilité, la qualité de ces emplois. Il serait également intéressant d'avoir des informations sur la population incarcérée, en particulier par catégorie sociale ou origine. Concernant les députés, de manière un peu anecdotique, il serait également intéressant d'avoir leur

origine par CS ou par revenu. Enfin, concernant la nationalité, les informations pourraient être améliorées en faisant référence à l'immigration, comme le soulignait Nicole Roth. Mais la référence à l'immigration peut gommer une autre question, la référence aux différences ethniques qui peuvent être un peu différents des rapports à l'immigration.

Jacques Freyssinet revient sur une des propositions, qui était d'inclure dans les indicateurs d'inégalité les inégalités relatives aux conditions de travail. Jusqu'à présent, cela n'avait pas été pris en compte, et consisterait en un chapitre de plus.

Bernard Sujobert exprime son accord avec ce qui a été exprimé par Maryse Marpsat au sujet des CS. Il souhaite également revenir sur la question de la refonte des CS actuellement en cours au niveau européen. Il faudrait que des informations à ce sujet soient disponibles, car cela mériterait un débat du groupe de travail si la CS doit rester une variable de désagrégation centrale. Il semblerait que les préparatifs au niveau européen soient très avancés sur cette question. Bernard Sujobert propose par ailleurs de se lancer dans une étude du Données Sociales qui vient de paraître, afin d'analyser comment la CS sert de descripteur dans les multiples chapitres de l'ouvrage. Les résultats sont promis pour la prochaine séance du groupe de travail.

Sur la question de la CS, son caractère central est ré-affirmé également par Pierre Concialdi. Il précise que cela avait par ailleurs été la conclusion d'un groupe de travail du Cnis il y a quelques années. Cela semblait également ressortir au travers des débats qui avaient eu lieu au sein du groupe lors d'une réunion précédente ; la CS apparaissait clairement au confluent de multiples facteurs de désagrégation. C'est par ailleurs souvent le seul descripteur qui permette de faire le pont entre les différentes formes d'inégalité, de logement, d'éducation. La CS est donc fondamentale si l'on souhaite mettre en relation différentes formes d'inégalité. Sur la question des comptes par CS, il considère cette opération comme importante, d'abord parce qu'elle permet d'avoir une meilleure appréhension des mécanismes de fonctionnement de l'économie, et puis parce qu'elle apporte des informations essentielles sur les formes d'inégalités sociales. Concernant la liste des indicateurs d'inégalités, il est surpris que parmi certains indicateurs de salaires, on trouve comme facteur de désagrégation la CS, mais pas l'âge.

Sur le débat central sur la CS, Georges Menahem soutient le caractère central de la CS parmi les facteurs de désagrégation. Il exprime également le souhait de voir le groupe de travail approfondir le travail sur la CS de manière à maximiser la variance entre les classes, et minimiser la variance intra-classes. Sur la question de l'immigration, suite à la remarque de Jean-Paul Caille lors de la réunion précédente, il souhaite rajouter la question de la langue parlée au domicile parmi les critères. Celui-ci est en effet un critère important d'intégration. Dans un autre registre il se pose une question sur la définition du ménage, lorsque l'un de ses membres se déplace pour son travail ; quand le principal apporteur de salaires travaille par exemple à Marseille et vit à Paris, que ses enfants sont à Paris, et qu'il a deux logements, quels sont le ou les ménages considérés en tant que tels par l'Insee, et selon quels critères ? Enfin, par rapport à la liste des indicateurs proposés, il manque le chapitre relatif à l'organisation familiale, familles avec ou sans enfants, familles souches, etc.

Jacques Bournay expose ensuite les arguments qui lui semblent importants en faveur de la réalisation de comptes par catégorie sociale. Il considère également que la CS est un facteur central, et propose d'aller plus loin. Dans la comptabilité nationale, où on fait des comptes par activité d'entreprises dans le détail de plus de 400 activités, avoir des comptes pour 8 ou 10 catégories de ménages ne serait pas un luxe. Par exemple, pour étudier le taux d'épargne, ou l'influence de la baisse de l'impôt sur le revenu sur la relance de la consommation. Ces comptes permettraient d'éclairer l'analyse économique, d'un point de vue macroéconomique avant tout. Et cela ne s'oppose pas à disposer par ailleurs d'indicateurs micro-économiques détaillés. Mais avant de se lancer dans des indicateurs détaillés, le préalable est d'en avoir une vue globale, une vue d'ensemble qui pourra éventuellement être modifiée au vu des études détaillées ultérieures. Les comptes par CS permettraient ainsi d'avoir des éléments de cadrage, ce qui constituerait un point d'appui important. Jacques Bournay souhaite que l'Insee lance un programme de travail pour des comptes des ménages par catégorie complet, avec des comptes de consommation, de revenu, d'investissement, de patrimoine, et des revenus du patrimoine naturellement. Pour tous ces éléments, on dispose d'enquêtes détaillées, enquête Budget des Familles, enquête patrimoine, enquête revenus fiscaux, enquête logement. Pour l'instant, la Direction des statistiques démographiques et sociales ne semble pas avoir pris en compte la nécessité d'une cohérence globale de l'ensemble de ces enquêtes. Il existe des études partielles, en

particulier sur le patrimoine des ménages. Mais il serait nécessaire de faire ces comparaisons sur toutes les enquêtes, de manière à les améliorer mutuellement. Ceci pourrait en particulier peut-être permettre une harmonisation sur le taux de pauvreté, si tant est qu'il faut un taux de pauvreté unique. Ces désagrégations à partir des enquêtes peuvent être réalisées aujourd'hui par catégorie sociale, ou par décile de revenu. Et il y aurait sans doute des économies d'échelle à le faire simultanément. Par ailleurs, dans les indicateurs d'inégalité proposés dans la note, on en trouve très peu sur les patrimoines. Or on sait que les inégalités de patrimoine sont encore plus importantes que les inégalités de revenu. Les comptes nationaux apporteraient des compléments intéressants sur ces aspects, que ce soit les patrimoines, ou les revenus du patrimoine. Un autre intérêt à ces comptes des ménages résiderait dans la mise en place de séries longues. Cela permettrait une analyse des grandes tendances. Enfin, par rapport à la petite note transmise sur l'expérience précédente dans la réalisation des comptes des années 96-97, des aspects intéressants avaient pu être mis en évidence sans mettre en œuvre des moyens importants. Madior Fall avait ainsi travaillé sur les revenus, Luis Cases sur la consommation à partir de la répartition dans Budget des Familles, Jacques Bournay sur des évaluations de la FBCF à partir de l'enquête logement sur FBCF, et Véronique Pacquel sur le patrimoine, avec une exploitation approfondie par CS de l'enquête 92. Des calculs avaient ainsi pu être réalisés avec des moyens modestes. Le problème était que tout cela avait mené à des résultats peu plausibles sur les taux d'épargne des catégories, excessivement trop élevés sur les agriculteurs et pas assez sur les cadres. Selon Jacques Bournay, cet incident de parcours a servi de prétexte pour arrêter l'opération. C'est tout à fait dommage. Cette expérience peut être reconduite avec des moyens raisonnables, au bénéfice de la qualité du travail de l'Insee, pour la cohérence des enquêtes et les comptes nationaux. Cela permettrait d'avoir une vue d'ensemble claire, sur par exemple la séparation salaires/prestations sociales, prime pour l'emploi, etc. Certes, cela ne répondra à toutes les questions, en particulier, à la question territoriale, mais Jacques Bournay considère qu'en matière d'inégalités globales, le problème est avant tout de les connaître nationalement. Si on travaille sur la pauvreté, l'aspect local est important car des politiques en découlent, mais cela concerne beaucoup moins le problème des inégalités. L'intérêt de régionaliser cette opération ne paraît donc pas franchement une priorité.

Compte tenu de l'heure, Jacques Freyssinet propose de reporter le 3^{ème} point de l'ordre du jour, et de recourir de préférence à la procédure écrite pour réagir. Une synthèse pourra alors en être faite pour la réunion suivante. Concernant la question des désagrégations, le point pourra éventuellement être clos également lors de la prochaine séance si cela s'avère nécessaire. Un certain nombre de débats importants sur le sujet ont d'ores et déjà été introduits. Dans le temps restant, il est proposé de prendre les dernières expressions de point de vue, et essayer de bien les refléter dans le compte rendu à venir.

Jacky Fayolle souhaite poser une question complémentaire à Jacques Bournay. La construction de comptes de ménages par catégorie socio-professionnelle est en effet un vieux dossier qui réapparaît. Il serait donc important de connaître les raisons qui ont fait que ce type de comptes n'a pu se faire au sein de l'Insee. S'agit-il de problèmes de moyens, qui seraient donc à relativiser, le projet s'est-il réellement heurté à des questions aussi précises que le problème de disparités de taux d'épargne évoqué, ou y a-t-il eu des obstacles plus structurels au sein de l'Insee. Et s'il y a eu des obstacles, quels ont-ils été ? Ces éléments sont importants pour éviter au groupe de reformuler le cas échéant un vœu pieu, qui resterait un vœu pieu.

Maryse Marpsat formule ensuite une question plutôt adressée à l'Insee. La définition des ménages est actuellement en train de changer avec le passage à la notion de budget séparé. Dorénavant, il peut y avoir plusieurs ménages au sein d'un même logement. Ceci pourrait avoir un impact sur le compte des ménages par catégorie. Tout dépend de l'importance du phénomène. Il serait intéressant d'avoir des éléments sur cette question.

Michel Dollé soulève ensuite un problème sur la notion de ventilation par CS. Il lui semble que cette ventilation doit être faite en tous les cas. Il faut les prendre en compte. Mais ce qui est moins clair est le type de désagrégation des Cs qu'il faut avoir. Par exemple, dans l'exploitation de l'enquête revenus fiscaux, que faut-il fournir comme découpage pertinent des Cs si l'on se donne comme critère de minimiser les variances intra classes. Il faut en tous les cas avoir un noyau dur de Cs qui permette de faire le pont d'une enquête à une autre. L'autre problème consiste à se demander s'il faut prévoir des systèmes de publication, qui outre les désagrégations monocritères fournissent des désagrégations

« toutes choses égales par ailleurs ». En diffusant de manière régulière de l'information mono-critère, et en ne diffusant que de manière hétérogène de l'information d'une étude à une autre toutes choses égales par ailleurs, on crée du brouillage. Il serait donc souhaitable d'essayer de se mettre d'accord sur une méthodologie du genre toutes choses égales par ailleurs. Par exemple, dans quelle mesure faudrait-il travailler sur la question Cs et âge ou Cs et date d'entrée sur le marché du travail compte des variabilités existantes. C'est sur ce type de question qu'il faudrait pouvoir travailler dans le cadre du groupe. C'est un point important pour le problème de la diffusion de l'information statistique. Dernière remarque, il faut bien distinguer dans le vocabulaire entre désagrégation, et mise en cohérence entre deux informations. La mise en cohérence des différentes sources est très importante. Mais s'agit-il de voir la mise en cohérence systématique entre sources ménages et comptes nationaux, très importante, mais thème par thème. Ce qui est différent que d'avoir un outil désagrégant selon des catégories diverses. Le problème de la mise en cohérence des sources avec les comptes est de nature différente que la publication des comptes désagrégés par catégorie sociale ; il s'agit en l'occurrence d'un niveau d'après. Il est certain que la ventilation des comptes d'entreprises avec la comptabilité nationale a été un outil très important de structuration du système statistique des entreprises. Mais ce problème était différent de celui de la publication et de l'utilisation des comptes, assez faible, des comptes nationaux par secteur institutionnel. Ce sont deux niveaux différents : l'un plutôt technique, l'autre d'utilisateur. La valeur ajoutée, dans un cas comme dans l'autre, ne semble pas suffisamment discernée pour le moment.

Jacques Bournay précise qu'il y a eu dans les années 80 un suivi de comptes par catégorie de ménages (pas des CS, mais des budgets-type), mais avec beaucoup de catégories (entre 30 et 50). Ces travaux ont été arrêtés dans les années 90 malheureusement car cela permettait un suivi dans le détail, dans lequel on pouvait voir des choses intéressantes. Cela ne remplace pas des comptes qui permettent de disposer d'une vision globale et totale. A l'époque, il s'agissait plutôt de suivi de cas particuliers. Par ailleurs, ce qui s'est passé sur les comptes par catégorie ne date pas d'il y a dix ans. Dans les années 60, on trouvait déjà des comptes par catégorie sur les revenus dans le rapport sur les comptes. Il a alors été dit que ce n'était pas très bon, et ces travaux ont été arrêtés. C'était une mauvaise façon de réagir. Lorsque les comptes par Cs ont été relancés dans les années 90, un problème a été rencontré ; il devait y avoir quelque chose de faux dans ce qui a été fait ; et le temps n'a pas permis de regarder, ce qui est tout à fait dommage. Jacques Bournay a le sentiment qu'il n'y a pas un grand enthousiasme à vouloir travailler sur les inégalités au niveau de la hiérarchie de l'Insee. On entend parler de hausse des inégalités depuis 20 ou 30 ans ; les moyens n'ont pas été mis en face pour savoir si c'était vrai. En réponse à la remarque de Michel Dollé, il considère qu'il y a deux étapes d'un même problème dans le rapprochement des données avec les comptes, et non deux problèmes : la première consiste à mettre en cohérence les comptes avec les enquêtes, on regarde ensuite les soldes ; et si cela ne marche pas, on revient en arrière pour essayer d'avoir des résultats économiquement pertinentes. Mais ce sont bien deux étapes, et non deux problèmes différents. Il est effectivement intéressant de rendre cohérent par morceaux les enquêtes avec les comptes, mais on ne va pas au bout de la logique, qui consisterait à regarder les soldes généraux.

Puis Pascal Chevalier apporte quelques précisions. En particulier, le changement de concept au niveau ménage ne concerne qu'un nombre restreint de cas (de l'ordre de 2 % des ménages). Par ailleurs, l'annexe de la note sur les désagrégations pertinentes présentait un certain nombre d'indicateurs. Il s'agissait en l'occurrence d'une première liste très provisoire, ne retenant que des indicateurs de périodicité au moins annuelle. Pour cette raison, il n'y a par exemple que peu d'indicateurs sur le patrimoine, ceux-ci pouvant provenir notamment de l'enquête patrimoine qui n'a lieu que tous les 5 ou 6 ans. Cette liste est en tous les cas appelée à être complétée dans les semaines qui viennent. Enfin, sur l'aspect comptes par Cs, la charge de travail pour produire ces comptes n'est pas négligeable. Cet élément doit être mis en regard de ce que l'on peut en attendre.

Note annexée au compte-rendu

Lors de la réunion, P. Concialdi a présenté dans son intervention initiale des observations du réseau d'alertes sur les inégalités sur le document préparatoire établi par les rapporteurs. Diverses interventions durant la réunion ont fait référence à ce texte. Pour la clarté du compte-rendu, il a été décidé d'annexer cette note au compte rendu.

Groupe de travail du CNIS sur les inégalités et les niveaux de vie

Réunion du 15 mai 2006

Commentaires du RAI (Réseau d'alerte sur les inégalités) sur la note de discussion « Inégalités face à l'emploi et inégalités de niveau de vie »²

1. Les inégalités face à l'emploi

La note diffusée en vue de la réunion du 15 mai fait part d'un certain nombre « d'hésitations » concernant l'appréhension des inégalités en matière d'emploi.

La première hésitation concerne le caractère « subi » ou « choisi » des situations d'emploi. La seconde – qui recoupe largement la première - porte sur l'intérêt de faire référence aux statuts d'emploi pour caractériser ces inégalités face à l'emploi.

Devant ces hésitations, le(s) auteur(s) de cette note propose(nt) d'élaborer des indicateurs mesurant les durées d'emploi et de chômage, par exemple sur une année, pour mesurer ces inégalités.

Cette façon de présenter les choses correspond à la formulation d'une problématique, même implicite. En ce sens, elle permet de mettre en débat un certain nombre de questions.

La première remarque est qu'il convient de distinguer ce qui relève du constat, de ce qui relève de l'interprétation à donner à ces constats. La mission centrale du groupe de travail porte sur l'élaboration d'indicateurs permettant de mesurer les inégalités sociales. La question de savoir si ces inégalités sont justes, légitimes, pertinentes, souhaitables ou souhaitées, ou au contraire injustes, subies, etc. est certes une question importante. Mais il est nécessaire pour la poser de disposer d'une première information – que l'on pourrait qualifier de brute ou d'élémentaire - qui permette de dresser un état des lieux des inégalités. C'est la mission première du système statistique de mettre à la disposition des acteurs sociaux cette information. Ces données doivent permettre aux acteurs sociaux de nourrir leurs interprétations dans le plus grand pluralisme.

A cet égard, le RAI considère que les différences de statut d'emploi constituent une dimension majeure des inégalités face à l'emploi et qu'il convient, par conséquent, de disposer d'indicateurs pertinents permettant de prendre la mesure de ces inégalités. L'actualité récente ne semble d'ailleurs pas avoir opposé de démenti à ce point de vue, bien au contraire. Au demeurant, cette information peut être aisément construite à partir des données d'ores et déjà recueillies dans les enquêtes Emploi, sans coût supplémentaire pour le système statistique. Ce qui n'est pas le cas de la proposition formulée dans la note en question.

D'où la première proposition soumise au groupe de travail :

« Le groupe de travail considère que la distribution des statuts d'emploi constitue une dimension primordiale pour l'analyse des inégalités face à l'emploi. »

Pour autant, il est effectivement important de connaître l'appréciation portée par les travailleurs sur ces statuts d'emploi et, plus généralement, sur les conditions d'emploi. A cet égard, les interrogations formulées dans la note – sur le caractère par exemple subi ou choisi du statut d'emploi, ou sur l'intérêt de faire référence aux statuts d'emploi pour saisir les inégalités - ne reçoivent aucune réponse. D'une façon même paradoxale, la note ne propose pas d'enrichir ces critères de statut mais de les réduire à une opposition binaire entre emploi et chômage, en proposant une mesure purement quantitative des inégalités face à l'emploi.

Pourtant on sait de longue date, comme de nombreuses analyses l'ont montré, que la question des inégalités face à l'emploi ne peut plus être posée en ces termes de nos jours. Les frontières entre l'emploi et le chômage sont devenues de plus en plus poreuses : aujourd'hui, près d'un tiers des demandeurs d'emploi recensés ont travaillé dans le mois. Un vaste « halo » s'est formé autour du chômage.

C'est pourquoi de nombreuses réflexions se sont développées, tant au niveau des organisations internationales que d'autres acteurs, pour proposer de nouveaux indicateurs permettant de cerner cette réalité. Pour ne citer que quelques exemples, à l'occasion de la 16^{ème} conférence internationale

² Les propositions formulées dans cette note constituent de premières pistes de réflexion soumises au groupe de travail. D'autres propositions plus complètes seront formulées en temps utile.

des statisticiens du travail qui s'est réunie sous l'égide de l'OIT en 1998, les statisticiens du travail ont adopté une résolution qui reconnaît « *la nécessité de réviser les normes existantes concernant la mesure du sous-emploi et d'en élargir la portée de façon à couvrir également les situations d'emploi inadéquat* ». Le chiffre correspondant à l'emploi inadéquat regrouperait toutes les personnes pourvues d'un emploi mais qui souhaiteraient en changer, pour diverses raisons : mauvaise utilisation des qualifications professionnelles, engendrant des phénomènes de surqualification ou de sous-qualification ; nombre d'heures de travail excessif ; faiblesse des revenus attachés au travail ; horaires de travail variables et mal commodes ; emploi précaire ; services sociaux inadéquats ; difficultés de transport pour se rendre au travail, etc.

Dans la même veine, certains travaux de l'OCDE ont proposé des indicateurs de satisfaction au travail³. Ces indicateurs couvrent plusieurs dimensions des conditions d'emploi : le salaire, les heures de travail, les perspectives d'avenir, le degré de difficulté du travail, le contenu du travail (intérêt, prestige et indépendance), et les relations interpersonnelles.

Enfin on peut aussi citer le projet canadien des indicateurs de qualité d'emploi qui vise également à appréhender le degré de satisfaction, ou d'insatisfaction des travailleurs face à l'emploi⁴.

Le RAI considère que ces aspects qualitatifs constituent aujourd'hui une dimension essentielle des inégalités face à l'emploi. Or le système statistique ne permet guère d'appréhender aujourd'hui ces questions. D'où la seconde proposition soumise au groupe de travail :

« Le groupe de travail considère qu'il est urgent d'introduire dans les enquêtes sur l'emploi des questions permettant d'appréhender le degré de satisfaction des travailleurs au regard de leurs conditions d'emploi et de salaire. Le groupe de travail observe que, compte tenu des expériences qui ont été menées depuis plusieurs années sur cette question, cette amélioration tout à fait nécessaire de l'information statistique peut être engagée très rapidement ».

Sur les deux propositions soumises au groupe de travail (inégalités de statut d'emploi et degré de satisfaction des travailleurs), il est également proposé de recommander la publication et la mise à disposition des utilisateurs d'informations de base permettant de mesurer ces inégalités en fonction de plusieurs critères (l'âge, le sexe, la CSP et la nationalité), avec des possibilités de croisement entre ces divers critères.

2. Les inégalités de niveau de vie

Sous cette rubrique, la note soumise à la discussion du 15 mai évoque principalement la question des inégalités de salaires. Dans une société où la plupart des personnes ne disposent que de cette ressource pour faire face aux nécessités de la vie quotidienne, il s'agit là d'une dimension essentielle des inégalités sociales. A cet égard, le RAI regrette que cette question soit traitée de façon aussi condensée dans les documents soumis au groupe de travail.

2.1 Les deux approches du salaire

Le salaire constitue à la fois un coût pour l'employeur et un revenu pour les salariés. Il convient par conséquent d'examiner quels sont les indicateurs pertinents au regard de ces deux approches. Dans ses publications, l'INSEE a fini par privilégier au fil des années l'optique de l'employeur, puisque le concept désormais privilégié dans les publications de l'institut est celui de taux de rémunération (*cf. infra* §2.2). Encore faut-il souligner que cette approche ne mesure qu'imparfaitement l'inégalité des coûts, surtout depuis la mise en place d'exonérations massives de cotisations sociales. De façon tout à fait significative, les publications annuelles de l'INSEE qui avaient distingué pendant des décennies les tableaux « Employeurs » et les tableaux « Salariés » retiennent depuis le début des années 1990 la seule notion de « poste de travail ».

Sans négliger l'intérêt qu'il peut y avoir à disposer d'informations sur ce sujet, le RAI considère que ces données ne constituent pas l'information majeure permettant d'appréhender les inégalités sociales, sujet qui est au cœur des préoccupations du groupe de travail telles qu'elles sont définies dans son mandat. Ces données sont surtout utiles pour analyser les facteurs d'inégalité salariale, mais elles ne permettent pas de prendre la mesure des inégalités sociales lorsque l'on considère les salaires du point de vue des revenus qu'ils apportent aux travailleurs.

³ Andrew E. Clark (1998), « Les indicateurs de la satisfaction au travail : quelles sont les caractéristiques d'un bon emploi ? Observations recueillies dans certains pays de l'OCDE », OCDE, Documents hors série n°34, série Politiques du marché du travail et politique sociale.

⁴ Voir les informations disponibles sur le site : <http://www.qualitetravail.ca>

2.2 Le brouillard statistique autour des inégalités de salaire

La statistique sur les salaires a subi de considérables changements au cours des quinze dernières années. Sans dresser ici un historique complet de ces changements, on se bornera à souligner les principaux d'entre eux.

Il y a d'abord eu un changement dans l'approche générale retenue pour la publication des données sur les salaires, avec le passage de la double approche « employeurs » et « salariés » à l'approche unique en termes de « postes » (*cf. supra*).

Les changements de concept ont aussi été nombreux. : pour les « postes à temps complet », on est ainsi passé du salaire net annuel au salaire brut (annuel et horaire). Pour les postes à « temps non complet », la valse des concepts est encore plus impressionnante : salaire net annuel, puis salaire net horaire, puis salaire brut horaire. La mesure des effectifs a subi aussi des « hésitations » : mesure en années-contrat, puis en années-travail (1994), puis en EQTC (données des années 1995 et 1996), et retour à une mesure en années contrats depuis 1997.

Outre l'opacité évidente que ces changements multiples ont produit, il faut souligner qu'on cherchera en vain dans les *INSEE-Résultats* qui présentent les données détaillées sur les salaires une information – et encore moins une explication – concernant ces changements. Dans ces conditions, l'observateur en est réduit à évaluer la pertinence de ces changements au regard, par exemple, de leurs effets sur la lecture des inégalités. On est ainsi conduit à l'hypothèse selon laquelle ces changements n'ont eu d'autre objet que de brouiller la lecture des inégalités salariales.

On peut aussi noter l'allongement considérable des délais de publication des documents annuels publiés dans la série *Synthèses* sur les salaires. Pour la première publication de ces données (*L'évolution des salaires jusqu'en 1995*), le délai de publication était de novembre n+1. Pour la dernière édition du volume *Synthèses* sur les salaires (*L'évolution des salaires jusqu'en 2000*), le délai de publication était mars n+3.

Enfin, une question tout à fait importante porte sur la chaîne de traitement des informations contenues dans les DADS. Au cours d'une précédente réunion du groupe de travail, le représentant de l'INSEE a déclaré que cette chaîne de traitement ne comportait aucun filtre sur le niveau des salaires. On peut légitimement s'interroger sur la portée de cette déclaration lorsque l'on se reporte aux publications antérieures de l'INSEE. Pour l'exploitation exhaustive des données portant sur l'année 1993, l'INSEE indiquait très précisément dans sa publication annuelle *INSEE Résultats* ne pas avoir exclu des exploitations statistiques – contrairement aux années précédentes - certains « très hauts salaires ». De ce fait, l'évolution de ces très hauts salaires entre 1992 et 1993 faisait apparaître des progressions importantes qui ne peuvent s'expliquer que par cette absence de filtre (*cf. tableau ci-dessous*). La même publication indiquait que pour l'exploitation des données de cette même année 1993 un filtre visant à éliminer les « faux bas salaires » avait été introduit.

Evolution des salaires entre 1992 et 1993

(salariés à temps complet du secteur privé et semi-public)

	Niveau 1992	Niveau 1993	Variation nominale	Variation du pouvoir d'achat
D1	57307	55320	-3,5	-5,5
Q1	72012	70767	-1,7	-3,8
D5	93902	93984	0,1	-2,0
Q3	127632	131603	3,1	1,0
D9	185062	205071	10,8	8,5
C95	245431	299172	21,9	19,4
C99	435639	904440	107,6	103,3

Sources : Exploitation définitive des DADS.

INSEE Résultats, n° 426, série Emploi-Revenus n° 97, novembre 1995.

INSEE Résultats, n° 522, série Emploi-Revenus n° 118, janvier 1997

Le RAI considère que le débat sur les inégalités de salaire ne peut se limiter à quelques indicateurs très grossiers comme la mesure du rapport interdécile mais doit prendre en compte de façon fine

l'analyse des plus hauts salaires (au niveau des centiles) comme des plus bas. C'est pourquoi le RAI souhaite que le groupe de travail soit informé très précisément des modalités actuelles de traitement de la chaîne informatique des DADS et des filtres éventuels qui sont utilisés au cours de cette chaîne de traitement.

La conclusion générale qui se dégage des remarques précédentes est que, pour appréhender les inégalités sociales, l'état de l'information statistique sur les salaires s'est considérablement dégradé depuis une quinzaine d'années. Les réflexions précédentes débouchent ainsi sur un certain nombre de propositions soumises au groupe de travail.

2.3 Les propositions soumises au groupe de travail

Proposition n°1 : « **Le groupe de travail considère que la mesure des inégalités sociales en matière de salaire constitue une dimension fondamentale des inégalités monétaires dans une société où la plupart des personnes disposent des seules ressources salariales pour vivre** ».

Proposition n°2 : « **Pour prendre la mesure des inégalités sociales en matière de salaire, le groupe de travail considère qu'il est impératif d'envisager les salaires sous l'angle des revenus qu'ils procurent aux salariés. Dans ce but, il est nécessaire de calculer des indicateurs qui rapportent le salaire perçu non pas à une durée de travail, mais à une durée d'existence du salarié, par exemple, mais non exclusivement, l'année** ».

Proposition n°3 : « **Le groupe de travail regrette que cette approche des inégalités de salaire ait été écartée depuis une dizaine d'années dans les publications de l'INSEE. Il constate que ce changement d'approche a conduit à une opacité croissante qui ne peut que nuire à la qualité du débat social. Il estime qu'il est urgent de mettre en place des indicateurs appropriés permettant de nourrir ce débat** ».

Proposition n°4 : « **Le groupe de travail constate que les données collectées à partir des DADS fournissent toute l'information nécessaire pour envisager une première étape significative dans l'amélioration de l'information statistique concernant les inégalités de salaire, sans que cela entraîne de coûts supplémentaires pour le système statistique** ».

Propositions n°5 : « **Dans ces conditions, le groupe de travail estime tout à fait nécessaire que le système statistique publie désormais chaque année, à partir des données recueillies dans les DADS, les indicateurs suivants :**

- **distribution (par centiles et déciles) des salaires nets annuels (tous postes, temps complet, et temps non complet) ;**
- **concentration des salaires (tous postes, temps complet, et temps non complet).**

Ces indicateurs devraient être calculés selon les principaux critères disponibles dans les DADS (sexe, âge, CSP).

Le groupe de travail recommande également que des exploitations complémentaires soient engagées très rapidement sur les données des années antérieures afin de disposer de séries rétrospectives sur ces mêmes indicateurs ».